

Informations importantes diverses pour l'inscription, la rentrée et/ ou l'année scolaire

Notice de rentrée, infos et programme :

La rentrée se fera en deux temps, en fonction de votre classe :

Élèves de 4ème, 2nde GT, 2nde CVA, 2nde CEC, BTS 1		Élèves de 3ème, 1è STAV, 1è TCVA, 1è CGEA, Term STAV, Term TCVA, Term CGEA et BTS 2.	
Mardi 1er Septembre 2026		Jeudi 3 Septembre 2026	
Pour les DP, externes	Pour les internes	Pour les DP, externes	Pour les internes
9h30-10h : mot de rentrée, salle Pisani, avec parents 10h-12h : prise en charge par les professeurs principaux	8h30-9h30 : installation internat et états des lieux 9h30- 10h : mot de rentrée, salle Pisani, avec parents 10h-12h : prise en charge par les professeurs principaux	9h-9h30 : mot de rentrée, salle Pisani, avec parents 9h30-10h : prise en charge par les professeurs principaux 10h-12h : début des cours	8h-9h : installation internat et états des lieux 9h-9h30 : mot de rentrée, salle Pisani, avec parents 9h30-10h : prise en charge par les professeurs principaux 10h-12h : début des cours
Prévoir une tenue de sport, des temps d'intégration seront organisés dès l'après-midi		Pas d'accueil à l'internat le mercredi 2 Septembre : internat réservé aux classes entrantes.	
Pas d'accueil à l'internat le lundi 31 Aout			

Tarifs de restauration et d'hébergement

Tarification **HEBERGEMENT – RESTAURATION – FRAIS ANNEXES**

Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2024 délibération Conseil d'Administrations n°20 du 18/01/2024

Tarifs (hébergement, repas et pension) arrêtés par l'Assemblée Régionale au titre de l'exercice budgétaire 2025.

Les tarifs de l'année scolaire 2026-2027 sont susceptibles d'être modifiés selon les arrêtés du Conseil Régional.

Quatre régimes possibles : interne 4 nuitées ou 5 nuitées, demi-pensionnaire 5 jours ou 4 jours

Année scolaire 2026-2027 – découpage par trimestre -	Demi-pension		Internat Lycéen et Collégien		Internat Etudiant	
	5 jours	4 jours	4 nuitées	5 nuitées	4 nuitées	5 nuitées
Rentrée de septembre aux vacances de Noël (14 semaines)	341,60 €	300,72 €	628,88 €	646,38 €	768,88 €	821,38 €
Rentrée de janvier aux vacances de printemps (11 semaines)	268,40 €	236,28 €	494,12 €	507,87 €	549,12 €	645,37 €
Rentrée des vacances de printemps à la fin officielle de l'année scolaire (11 semaines)	268,40 €	236,28 €	494,12 €	507,87 €	549,12 €	645,37 €
TOTAL ANNÉE	878,40 €	773,28 €	1 617,12 €	1662,12 €	1 977,12 €	2112,12

Un ticket Modérateur d'Accès à l'internat uniquement pour les lycéens et collégiens est fixé à 10,00 € forfaitaire par année scolaire et s'ajoute au tarif fixé dans le tableau ci-dessus

Frais annexes (correspondance, photocopies, assurance)

Classes	Correspondance	Photocopies / Rapport de stage	Assurance	TOTAL
4 EA	12,00			12,00 €
3 EA	12,00			12,00 €
2nde	12,00	74,00	11,66	97,66 €
2nde pro	12,00	74,00	11,66	97,66 €
1 STAV	12,00	74,00	11,66	97,66 €
Tle STAV	12,00	75,30	11,66	98,96 €
1 Bac pro	12,00	74,00	11,66	97,66 €
Tle Bac pro	12,00	75,30	11,66	98,96 €
BTSA 1	12,00	74,00	12,78	98,78 €
BTSA 2	12,00	75,30	12,78	100,08 €

Changement de régime

Les demandes devront impérativement être formulées par écrit. En tout état de cause, les modifications de régime ne seront prises en compte, tant sur le plan administratif que financier, qu'au début ou à la fin de chaque trimestre, correspondant aux périodes de facturation.

Par ailleurs, les élèves ou étudiants externes auront la possibilité, à titre exceptionnel, de prendre un ou deux repas par semaine au tarif en vigueur, en raison de contraintes liées à leur emploi du temps. Cette demande devra être adressée au secrétariat de direction.

Proposition de prélèvement automatique

Afin de régler la pension annuelle de votre enfant scolarisé dans notre établissement, vous avez la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique mensuel. Il ne concerne que les frais de pension.

Les autres factures restent à régler à l'établissement par chèque ou par virement.

En adhérant au prélèvement automatique, vos mensualités seront échelonnées d'Octobre à Juillet pour les élèves non boursiers et de Novembre à Juillet pour les élèves boursiers.

Il vous suffit de nous déposer en même temps que le dossier d'admission dématérialisé, le mandat de prélèvement ci-joint dûment complété et signé, accompagné OBLIGATOIREMENT d'un R.I.B.

L'agent comptable vous adressera alors un échéancier établi à partir du montant annuel de la pension d'interne ou de demi-pensionnaire auquel auront été déduites les semaines de stage ainsi que les bourses sur critère social.

Vous devrez vous assurer de la solvabilité de votre compte pour le 08 de chaque mois afin d'éviter tout rejet. Deux rejets entraîneront la résiliation de votre échéancier.

Courant juin 2026, un bilan sera établi entre les prélèvements effectués et les factures réelles des trois trimestres de pension. La régularisation automatique sera donc appliquée sur le mois de Juillet 2026 et vous recevrez alors un échéancier recalculé.

L'agence comptable reste à votre disposition au 03.23.30.58.00 pour toute information complémentaire.

Informations pratiques sur les aides.

LES BOURSES

Enseignement Secondaire : de la 4ème à la Terminale : Les bourses d'études sont destinées à contribuer à l'entretien des élèves scolarisés et dont les ressources familiales ont été reconnues insuffisantes. Elles sont attribuées sous réserve de recevabilité de la demande, en fonction des ressources et des charges des parents, appréciées selon des plafonds de ressources et un barème national fixé chaque année scolaire. Toutes les familles qui le souhaitent peuvent effectuer une demande de bourse.

Enseignement Supérieur : BTS 1ère et 2ème année : Pour les étudiants, les bourses sont gérées directement par le CROUS, connectez-vous sur www.etudiant.gouv.fr. Une copie de la notification du CROUS devra être fournie à l'administration du lycée pour validation du dossier.

D'AUTRES TYPES D'AIDES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (sous réserve de modifications à la rentrée scolaire 2026)

Aide ponctuelle pour les lycéens (courrier à adresser au directeur dès que possible)

Fonds destinés à faire face à des situations que peuvent connaître les lycéens ou leur famille pour assumer les dépenses de scolarité. Une aide peut être attribuée pour répondre à des situations exceptionnelles. Pour cela, **un courrier devra être adressé au directeur et un dossier devra être complété par la suite.**

AIDE RÉGIONALE A LA RESTAURATION

Cette aide est allouée sous conditions de ressources de la famille par le Conseil Régional du Grand Est. Elle s'adresse aux élèves boursiers et non boursiers dans la limite du plafond de ressources. L'aide régionale par repas vient en réduction du montant facturé aux familles.

A partir de mi-septembre, connectez-vous directement à l'adresse : <https://arrs-grandest.monbureaunumerique.fr/>

Une application pour passer à la cantine



Le passage à la cantine se fait via l'application MyturboSelf

Téléchargez-là dès maintenant !

(sauf les 4è/3è : régime collège, pas de téléphone la journée, une carte sera éditée par l'administration pour passer à la cantine.)

Inscription au transport scolaire 2026/2027

Haute-Marne

Ouverture des inscriptions le 8 juin !

Le réseau de cars Fluo évolue à la rentrée :

→ Nouveaux numéros de ligne

RDV sur fluo.grandest.fr/scolaire

ou sur cmonbus.com pour les résidents de l'agglomération de Chaumont



L'offre de transport scolaire Fluo EN BREF

- ✓ un statut d'ayant droit ouvert sur trois critères :
 - Résider en région Grand Est,
 - Être scolarisé dans une commune différente de la commune de résidence,
 - Être scolarisé conformément à la carte scolaire définie par l'Éducation Nationale.
- un aller-retour quotidien
- 👤 un tarif unique pour les ayants droit collégiens et lycéens
- 🆓 la gratuité pour les ayants droit en école primaire
- 📖 de nombreux avantages pour les détenteurs de la carte Fluo !

Les élèves non ayants droit peuvent avoir accès aux cars dans la limite des places disponibles.

Vous devez obligatoirement procéder à l'inscription de votre enfant pour bénéficier du transport scolaire, de la maternelle au lycée.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les élèves de la maternelle jusqu'au baccalauréat (CFA, lycées généraux, lycées professionnels et agricoles, EREA, internats).

Comment s'inscrire ?

Rendez-vous à partir du 8 juin sur fluo.grandest.fr/scolaire

Vous êtes résidents de l'agglomération de Chaumont ?
Inscrivez-vous au transport scolaire sur le site cmonbus.com.

Inscrivez-vous avant le 11 juillet pour recevoir la carte de transport scolaire avant la rentrée⁽¹⁾.

(1) Inscription toujours possible après cette date mais la réception de la carte avant la rentrée n'est pas garantie.

Combien coûte le transport scolaire ?

Une participation annuelle est demandée aux familles en fonction du niveau et du statut de l'élève.

Tarifs en vigueur en 2026 :

	AYANT DROIT	NON AYANT DROIT
Maternelles et élémentaires	0 €	182 €
Collégiens et lycéens	105 €	182 €

LE SAVIEZ-VOUS ?

La participation des familles correspond à 7 % du coût réel du transport (1450 €/an/élève) mis en place pour un élève, depuis la maternelle jusqu'au lycée. Les 93 % restants sont pris en charge par la Région.

Où trouver mon numéro de ligne et ma fiche horaire ?

Après validation de votre demande d'inscription, le numéro de ligne et la fiche horaire seront disponibles sur [Mon compte scolaire](#). Pensez à vérifier votre fiche horaire quelques jours avant la rentrée.

Des questions ?

Pour toute information sur l'offre de transport scolaire organisée par la Région Grand Est, rendez-vous sur fluo.grandest.fr/scolaire.

Vous entrez en études supérieures dans le Grand Est ?

Vous ne pourrez plus bénéficier du transport scolaire. Trouvez le meilleur trajet pour rejoindre à votre établissement d'enseignement supérieur sur fluo.grandest.fr, puis renseignez-vous auprès du réseau de transport concerné pour acheter votre abonnement.

Des offres au-delà du transport scolaire

Que ce soit pour vos trajets quotidiens ou vos loisirs, sillonnez le Grand Est sans limite avec Fluo.

LA CARTE FLUO DÈS 10 €

LE BON PLAN POUR VOYAGER À PRIX MINI !

- Une réduction de -50% sur les tickets unitaires des cars² et trains du réseau Fluo.
Dans les TER Fluo, cette réduction s'applique également à un accompagnant les week-ends et jours fériés.
- Une réduction de -50% sur la location d'un vélo Fluo pour une durée de 14 heures consécutives³.

En + pour les abonnés au transport scolaire :

- + Un accès libre aux cars Fluo² pendant les plages horaires en vert ci-dessous :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	8h15 - 15h30	à partir de 18h
Mercredi	8h15 - 11h30	à partir de 12h30
Week-end et vacances scolaires	Toute la journée	

Infos pratiques

La carte Fluo est une carte de réduction valable 1 an.

Tarifs en vigueur en 2026 :

Tout public	30 €
-26 ans	10 €

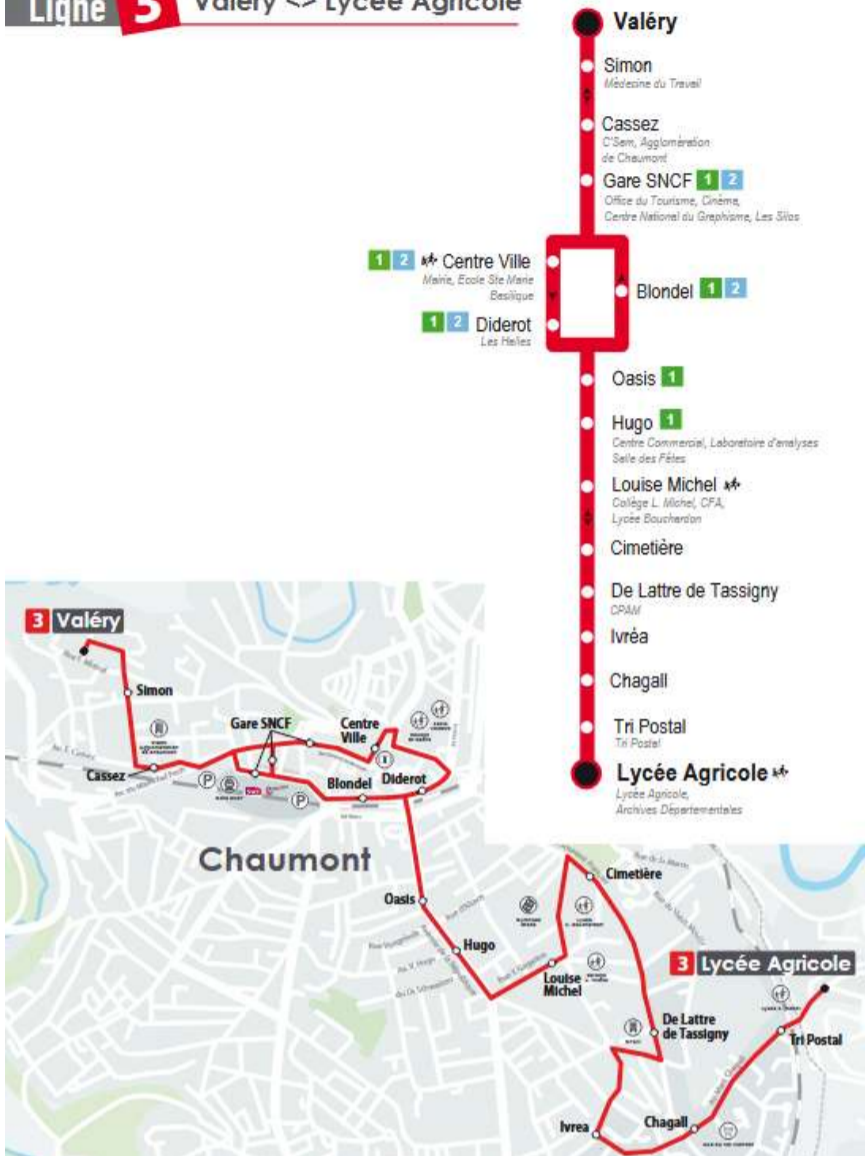
Où l'acheter ?

Rendez-vous sur : fluo.grandest.fr/carte-fluo



(2) Sur l'ensemble de la région à l'exception de Bas-Rhin.
(3) Nécessité d'adhésion de la carte Fluo à joindre aux informations dans l'application Vélo Fluo Grand Est lors de la réservation.

Ligne 3 Valéry <> Lycée Agricole



LIGNE 3

Valéry > Lycée Agricole

Jours de fonctionnement	A	B	B	B	B	B	A	
Valéry	7:16	7:56	9:48	12:34	14:34	16:54	17:59	18:39
Simon	7:17	7:57	9:49	12:35	14:35	16:55	18:00	18:40
Cassez	7:19	7:59	9:51	12:37	14:37	16:57	18:02	18:42
Gare SNCF	7:21	8:01	9:53	12:39	14:39	16:59	18:04	18:44
Centre Ville	7:22	8:02	9:54	12:40	14:40	17:00	18:05	18:45
Diderot	7:24	8:04	9:56	12:42	14:42	17:02	18:07	18:47
Oasis	7:26	8:06	9:58	12:44	14:44	17:04	18:09	18:49
Hugo	7:27	8:07	9:59	12:45	14:45	17:05	18:10	18:50
Louise Michel	7:29	8:09	10:01	12:47	14:47	17:07	18:12	18:52
Cimetière	7:31	8:11	10:03	12:49	14:49	17:09	18:14	18:54
De Lattre De Tassigny	7:31	8:11	10:03	12:49	14:49	17:09	18:14	18:54
Ivrea	7:33	8:13	10:05	12:51	14:51	17:11	18:16	18:56
Chagall	7:35	8:15	10:07	12:53	14:53	17:13	18:18	18:58
Tri postal	7:36	8:16	10:08	12:54	14:54	17:14	18:19	18:59
Lycée Agricole	7:37	8:17	10:09	12:55	14:55	17:15	18:20	19:00

Lycée Agricole > Valéry

Jours de fonctionnement	A	B	B	B	B	B	B	
Lycée Agricole	6:57	7:37	9:19	12:15	14:05	16:35	17:40	18:20
Tri postal	6:58	7:38	9:20	12:16	14:06	16:36	17:41	18:21
Chagall	6:59	7:39	9:21	12:17	14:07	16:37	17:42	18:22
Ivrea	7:00	7:40	9:22	12:18	14:08	16:38	17:43	18:23
De Lattre de Tassigny	7:03	7:43	9:25	12:21	14:11	16:41	17:46	18:26
Cimetière	7:03	7:43	9:25	12:21	14:11	16:41	17:46	18:26
Louise Michel	7:05	7:45	9:27	12:23	14:13	16:43	17:48	18:28
Hugo	7:06	7:46	9:28	12:24	14:14	16:44	17:49	18:29
Oasis	7:07	7:47	9:29	12:25	14:15	16:45	17:50	18:30
Thiers			9:32		14:18			
Gambetta			9:34		14:20			
Vieilles Cours			9:36		14:22			
Hôtel de Ville			9:38		14:24			
Diderot			9:40		14:26			
Blondel	7:09	7:49	9:41	12:27	14:27	16:47	17:52	18:32
Gare SNCF	7:12	7:52	9:44	12:30	14:30	16:50	17:55	18:35
Cassez	7:14	7:54	9:46	12:32	14:32	16:52	17:57	18:37
Simon	7:15	7:55	9:47	12:33	14:33	16:53	17:58	18:38
Valéry	7:16	7:56	9:48	12:34	14:34	16:54	17:59	18:39

Navette dimanche soir (payante) :

Cmon Flexo

Circulation uniquement le dimanche

Arrêts desservis à la demande, en montant dans le car à la gare SNCF:

Gare SNCF Quai 6	20:15	21:15	23:10
ESOG	20:23	21:23	23:18
Lycée Agricole*	20:28	21:28	23:23
Lycée E Decomble*	20:31	21:31	23:26
Lycée Ch De Gaulle*	20:35	21:35	23:30
61ème Régiment	20:50	21:50	23:45

* Arrêt desservi uniquement en période scolaire

Vos avantages Jeun'Est



C'est un site, une appli pour tous et une carte pour les lycéens. Selon ton profil tu bénéficieras d'avantages dans la culture, le sport, le logement, la formation premiers secours et des bons plans.

- **Comment s'inscrire à Jeun'Est ?** Pour t'inscrire utilise le site web www.jeunest.fr ou l'application mobile Jeun'Est. Il te suffira de créer un compte et de remplir le formulaire te permettant de déclarer ta situation actuelle. Une fois ton dossier complété, celui-ci sera instruit par la Région. Tu pourras suivre l'état d'avancement de ton dossier dans ton compte Jeun'Est.
- **Avant de réaliser ma demande, quels documents préparer ?** Pour les lycéens, seule la photo d'identité te sera demandée. Pour toutes les autres situations, un justificatif d'identité et une photo d'identité te seront demandés.
- **Comment bénéficier des avantages Jeun'Est ?** Une fois ton compte Jeun'Est validé, tu peux utiliser tes avantages. Connecte toi sur l'application Jeun'Est ou sur le site jeunest.fr pour visualiser tes droits, les bons plans, les jeux concours, etc ... Ta carte virtuelle stockée dans ton compte ou sur l'application mobile porte tes droits.
- **Ma carte Jeun'Est est cassée/perdue/volée, que faire ?** Consulte ton compte Jeun'Est sur jeunest.fr ou ton appli Jeun'est et déclare ta carte HS. Une contribution de refabrication sera directement prélevée sur tes droits pour le coût de ta nouvelle carte.